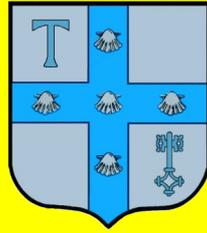


COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 83

Avril-Mai-Juin 2017

Vendredi
14 Juillet 2017

Repas à partir de 19h30

Orchestre TROPIC

BAL & FEU
D'ARTIFICE

Bénéfice au profit du CCAS

Menu à 12 €

Stade de Foot Bernard BLANC à LOGRAS

Le Carnet communal



Mariages

- Aurélie PAQUET et Alexandre KRAWIEC, le 22 avril 2017

Naissances

- Emma SIMPSON, née le 23 février 2017
- Sevan DOTTI, né le 24 février 2017
- Emma BLANC, née le 7 mars 2017
- Tegan VAVRECKA, née le 9 mars 2017
- Loris TERZULLI, né le 11 avril 2017
- Ruben RODRIGUES DE ARAUJO, né le 25 avril 2017
- Margot DELACHAT, née le 13 mai 2017



Décès

- Liliane MOINE, le 25 mars 2017
- Jack BLANCHARD, le 12 avril 2017

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Elections Législatives = 1^{er} tour le dimanche 11 juin 2017 et 2^{ème} tour le dimanche 18 juin 2017
Les bureaux de vote situés dans la Maison des Associations seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Vous devrez vous présenter obligatoirement avec une pièce d'identité et avec votre carte d'électeur.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le **15 janvier 2017**, les demandes d'autorisations de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet www.service-public.fr.

DEMANDE DE CARTES D'IDENTITÉ

A compter du **21 mars 2017**, les demandes de cartes d'identité se feront auprès des communes suivantes : **Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.**

La pré-demande peut se faire en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : [http:// predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, dès qu'ils atteignent l'âge de **16 ans, soit : pour ceux nés en avril, mai, juin 2001, venir avant le 30 juin 2017.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Nous voici au milieu du gué, entre une très (trop ?) longue élection présidentielle due à des élections primaires qui n'ont pas apporté le succès attendu à leurs vainqueurs et les élections législatives en cours lors de la parution de ce numéro de juin du Petit Péronnais.

Nous avons donc élu un jeune président, Emmanuel Macron. Souhaitons-lui un plein succès dans son entreprise mais souhaitons nous aussi d'avoir enfin un président qui tienne ses promesses, qui écoute les très nombreux désenchantés des quinquennats et même des septennats précédents.

Le boulet passe de plus en plus près, si nous n'y prenons pas garde il nous glacera un jour.

Dans cette page qui m'est réservée, je souhaiterais vous entretenir, à mi-mandat, des actions que nous avons menées en correspondance avec notre profession de foi que nous vous avons proposée.

Faute de place je ne vous parlerai que des actions importantes au niveau budget. Pour le reste, qui est tout sauf négligeable, je vous invite à participer à la réunion publique dont la date vous sera précisée dans le prochain Petit Péronnais. C'était, là aussi, une promesse.

Pour ces actions « budgétivores » nous sommes tout à fait dans les « clous » de nos prévisions avec, pour les bâtiments le nouveau Centre de loisirs en cours d'achèvement. Toutefois, Familles Rurales ne prendra en mains ces locaux qu'en début d'année 2018 pour laisser à Maxime et son équipe les moyens de faire, une bonne rentrée dans leurs locaux habituels. Avec, également comme prévu, 6 logements sociaux à l'étage qui doivent être livrés à l'automne. L'extension de l'école et ses nouveaux réfectoires sont en cours avec une 2^{ème} réunion du jury du concours, fin juin, pour nommer un architecte, afin que, dans un calendrier très serré, l'école et le restaurant ouvrent leurs portes à la rentrée scolaire 2019. Cette notion d'urgence est due au fait que cette extension doit accueillir 2 petites classes d'inclusion scolaire (1 maternelle et 1 primaire) fonctionnant avec l'Institut Médico-Educatif qui doit lui aussi ouvrir à la même date, sur le terrain en face de l'école, à côté des appartements du collège.

En ce qui concerne la voirie, là aussi, nous sommes dans les temps de passage. Le chemin de la Pierre à Niton et celui des Ravières sont faits et je crois que l'on peut le dire : sont faits et bien faits. Les travaux de la rue du Branlant et le chemin de Brandou, prévus pour cet automne, seront vraisemblablement reportés au printemps 2018, le syndicat d'électricité n'étant pas prêt à enfouir les réseaux secs cette année mais comme la nouvelle nous est parvenue tardivement, ces travaux sont d'ores et déjà budgétisés. En ce qui concerne la rue du Mail, la maîtrise d'œuvre est à l'ouvrage pour réaliser les aménagements également prévus pour l'année prochaine et les derniers gros chantiers de voirie, la réfection de la Grand'Rue, de la rue du Paruthiol et du Marais sont toujours prévus pour 2019.

Le déploiement des containers semi-enterrés devrait atteindre cette année sa vitesse de croisière avec l'installation d'une dizaine de containers pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif. Si nous arrivons à maintenir ce rythme la commune devrait être très bien équipée à la fin du mandat.

Le ruisseau le Péron a vu la réalisation d'importants travaux dans le village et s'est poursuivi ce printemps avec la mise en place d'un piège à embâcles rue du Paruthiol. D'autres travaux de moindre envergure seront réalisés ces années futures.

Enfin les travaux de réaménagement du cimetière vont commencer ce mois et se fera en 2 phases, la première concernera la démolition et la réfection des murs, le recalibrage des allées, la mise en place d'un système d'arrosage, etc. et devrait durer jusqu'à la mi-août. La 2^{ème} phase reprendra après la Toussaint et concernera uniquement les plantations.

Je vous renouvelle mes vœux de vous rencontrer lors d'une prochaine réunion publique pour vous expliquer plus en détail ce qu'a été ces 3 dernières années et ce que devraient être les 3 prochaines et je vous souhaite un très bel été, de très bonnes vacances et comme, heureusement, la roue n'arrête pas de tourner, une très bonne rentrée.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

FÉVRIER 2017

Excusés : QUINIO Jeanne (pouvoir à BLANC Dominique), GIROD Claude.

Absents : DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

Après la démission de Marielle DECOMBAZ, le Conseil Municipal est composé de 17 membres et le quorum est porté à 9 conseillers présents.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Attribution du marché pour la réalisation d'un plan de circulation et de mobilité

Demande de cautionnement de prêt par la SCP HLM Ain habitat pour 10 logements locatifs sociaux programme l'Ecrin.

Cession gratuite rue des Primevères

Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Demande de subvention pour éradication de la renouée du japon

Modification du tableau des emplois permanents communaux

Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte rendu réunion du 13/01/2017.

Compte rendu du Grand Conseil d'Ecole du 07/02/2017.

VOIRIE

Point sur les travaux de la Pierre à Niton.

Compte rendu réunion de la commission du 09/01/2017.

Programme travaux 2016/2017 pour les conteneurs semi-enterrés.

Réunion démarrage avec la société TRANSITEC.

BUDGET - FINANCES

Dotation Territoriale : 30 000 € dans le cadre des amendes de police pour la rue du Branlant et le chemin de Brandou.

Montant de la Contribution Financière Genevoise : 852 510,57 €.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Points sur les travaux.

BATIMENTS COMMUNAUX

Maison des Associations : Accord concernant la demande du Centre de Gestion pour les visites médicales des employés communaux des communes gessiennes.

CONTENTIEUX

- Recours gracieux déposé par Monsieur Helder VICENTE DA SILVA SANTOS après le rejet d'une Déclaration Préalable pour un mur de soutènement.
- Recours gracieux déposé par Maître Guichard, avocat de Mme Desforges, contre le permis d'aménager PROGIMO à Feigères.

ZA DE PRE MUNNY

Point sur le projet de kart « indoor ».

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Compte-rendu de la commission d'appel d'offre.

RESEAU INFORMATIQUE COMMUNAL

Présentation du choix pour le parc informatique communal.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Avis favorable :

- * ABRIEL Christophe, 94 Chemin des Marais à PERON - Aménagement d'une pièce au-dessus du garage et pose de deux velux.
- * GRAU Olivier, 827 Route de Lyon à LOGRAS - Construction d'un appentis.
- * MANTIN Stéphane, 291 Route de Lyon à LOGRAS - Pose d'un portail automatique et reconstruction d'un mur existant.
- * SARL PROMOLAND représentée par M. LANDECY J.Y, 167 rue de la Gaine à LOGRAS - Division de la propriété pour la création de 4 lots.
- * CLERC Bernard, 162 Rue de la Gaine à LOGRAS - Pose d'une clôture sur un muret existant.
- * DI CERTO, 21 Route de Lyon à LOGRAS - Aménagement des combles avec création de 4 velux.
- * NINET Pierre, 2208 Route de Lyon à PERON - Extension de la terrasse existante, construction d'un abri de jardin.
- * BECQUET Christian, 318 Rue du Mail à PERON - Division parcellaire pour la création d'un lot.
- * DO MONTE Cesar, 146 Chemin de Martenand à LOGRAS - Construction d'une piscine.
- * CUZIN Lucien, 373 Route de Pougny à LOGRAS - Réalisation d'un auvent.
- * SANCHEZ Gilles, 94 Chemin du Grand Pré à PERON - Division parcellaire.
- * SCI BOBOLI représentée par M. CHETTIH Tounsi, 40-56 Rue de Bruel à LOGRAS - Permis de construire valant division.
- * OLIVEIRA Celso, Lotissement « le Verger d'Edmond » Chemin du Molard à GRENY - Construction d'une maison individuelle.
- * RUER Jean-Thomas, 414 Rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une maison individuelle.
- * SERAFINO Michel, Rue du Marquisat à LOGRAS - Construction d'une maison individuelle + garage.
- * DE FREITAS José, Rue du Marquisat à LOGRAS - Construction d'une maison individuelle.
- * BONATO Jérôme, Lotissement "Le Verger d'Edmond" Chemin du Molard à GRENY - Construction d'une maison individuelle.
- * PROGIMO, Route de Choudans et Chemin de la Chapelle à FEIGERES - Lotissement de 14 lots.

Avis défavorable :

- * VICENTE DA SILVA SANTOS Helder, 38 Chemin de la Louye à LOGRAS - Construction d'un mur de soutènement.
- * DELETRAZ Nicolas, 871 Chemin de Ruthet à LOGRAS - Construction d'un abri voiture.
- * MANSOURI Najid, Rue de Pré Munny à PERON - Transformation d'un garage auto en bar et discothèque.

- * CORDEIRO Jorge et Pedro, Rue du Paruthiol à PERON - Construction de deux maisons jumelées.
- * NILS PAL BERTIL Nilsson, 424 rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une maison individuelle.
- * TAHLI Rachid, 488 Rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une maison individuelle.

Réunion du 17/12/2017 pour le rendu 2016 et la prospective 2017 avec le service du Droit des Sols de la CCPG. 222 dossiers ont été instruits sur 1883 dossiers pris en charge sur l'ensemble des communes. Sur les seize communes adhérentes, la commune de Péron est en 2^{ème} position après Divonne en ce qui concerne le nombre de dossiers instruits. Pour l'année 2016 le coût de ce service s'élève à 21 275,83 €.

ASSOCIATIONS

Compte rendu de la réunion du 18/01/2017 pour le festival des Arts de la Rue.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseils Communautaires des 15/12/2016 et 26/01/2017.

Eau et assainissement : présentation de la future Régie des Eaux Gessienne.

Reprise de la compétence économique : M. Armand Christian est désigné pour la commune dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges et dans la Commission du Pacte Fiscal et Financier.

Questionnaire pour la mise en place d'un transport à la demande dans le Sud Gessien.

Courrier de Mme Chenu-Durafour, vice-présidente de la CCPG, déléguée au logement, qui souhaite rencontrer les conseillers municipaux afin de présenter les mesures pour la rénovation énergétique de logement. : une réunion publique serait plus utile.

SIVOS

Compte rendu de l'Assemblée Syndicale du 09/12/2016 : débat d'orientation budgétaire.

PLUiH – SCOT

Compte rendu des réunions des COTECH (COMité TECHnique) et des COPIL (COMité de PILotage).

COURRIER

Mail de Mme Girardin concernant la destruction des renards.

MARS 2017

Excusés : BLANC Jérémy, PIBERNE Olivier (pouvoir à BLANC Alain)

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Travaux d'aménagements paysagers du cimetière : attribution des marchés de travaux lots 1 et 2

Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée ad'ap

Fixation des indemnités du maire et des adjoints au 1^{er} janvier 2017

POINTS DIVERS

COLLEGE

Compte rendu du Conseil d'Administration du 13/02/2017.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Compte rendu de la commission du 15/02/2017 : point sur les travaux de la Pierre à Niton.

Réunion pour les plans d'alignements rue du Branlant et chemin de Brandou.

Travaux en cours : éradication de la Renouée du Japon, et création d'un piège à embâcles en attente de la décrue du ruisseau.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Point sur les travaux en cours.

NOUVELLE ECOLE

Concours d'architecte : sur 60 dossiers retirés , 44 ont été réceptionnés. Présentation de la composition du jury.

BATIMENTS COMMUNAUX

Après le piratage de la ligne téléphonique de la Mairie à deux reprises, il devient urgent de changer le matériel.

CONTENTIEUX

Recours gracieux déposé par Monsieur DELETRAZ Nicolas.

SECURITE : GENDARMERIE - POLICE PLURI-COMMUNALE

Présentation du bilan Gendarmerie de la délinquance et de l'accidentalité en 2016.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Plan de Gestion Intégré. Point sur le dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Avis favorables :

- * NEOWI INVESTISSEMENT Rue de la Fruitière à LOGRAS - Division parcellaire.
- * Mme MANTIN Marilyne, 291 Route de Lyon à LOGRAS - Pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- * SARL Compagnie ONYX, 11 Chemin du Panfret à PERON - 50 logements dont 10 sociaux.
- * GHANDOUR Mounir, 416-418 Rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une véranda.

Avis défavorable :

- * NILS PAL BERTIL NILSSON Paul, 424 Rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une maison individuelle avec piscine.

ASSOCIATIONS

Assemblée générale du Club des Aînés du 14/02/2017.

FORET – AGRICULTURE – PATURAGES

Réunion du 02/02/2017.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Compte rendu du Conseil Communautaire des 15/02/2017

et 23/02/2017.

Eau et Assainissement du 22/02/2017. Présentation du projet complémentaire d'adduction d'eau à Madagascar (Hydraulique Sans Frontière). Etat d'avancement sur la mise en place de la régie.

Compte rendu de réunion Commission Patrimoine.

Mise en Place du Transport A la Demande : réunion du 23/02/2017 entre les communes du Sud Gessien.

FOOT SUD GESSIEN

Compte rendu de la réunion du 23/02/2017 et présentation du devis de A2C Sports pour une étude globale.

COURRIER

Association AG3 pour que l'association des Amis de la Réserve Naturelle partage le même local à la Maison des Associations et que l'association des ARN soit domiciliée à Péron. Le Conseil Municipal accepte le partage des locaux entre les 2 associations mais refuse la domiciliation des Amis de La Réserve Naturelle sur la commune.

AVRIL 2017

Excusé : DEBARD Jérémie (pouvoir à LEVRIER Bernard)

Absents : DAVIS Andrew, PIBERNE Olivier.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Approbation du compte de gestion 2016

Approbation du compte administratif 2016

Affectation du résultat 2016

Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Vote du budget primitif 2017

Programme de travaux forestiers 2017

Classement dans le domaine public de la voie privée « L'Ecrin » et rétrocession du réseau d'éclairage public

Maison des Associations – règlement intérieur et conventions diverses

Mise à disposition au centre de gestion de l'Ain à titre gratuit d'un local de la Maison des Associations pour organiser les visites médicales des agents des collectivités

POINTS DIVERS

ECOLE

L'exercice d'évacuation du 14/03/2017 s'est déroulé de façon satisfaisante.

Conseil d'Ecole du 21/03/2017.

Présentation du projet de l'extension de l'école, du projet numérique et du jardin « permaculture ».

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Commission du 13/03/2017.

Point sur les Travaux de la Pierre à Niton.

Réunion du 08/03/2017 avec le bureau TRANSITEC.

Réunion publique du 28/03/2017 avec le bureau ENVILYS.

Point sur le bornage des voiries.

BUDGET - FINANCES

Réunion de la commission des impôts fonciers du 20/03/2017.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Point sur les travaux. Le bâtiment devrait être livré cet automne.

NOUVELLE ECOLE

1^{ère} réunion du jury de concours du 29/03/2017, ce dernier a retenu 3 architectes : Atelier Catherine Boidevaix, Huchon et Géronimo, And Co Architecture.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

La réunion publique aura lieu le 12 avril 2017 à la Maison des Associations à 19h00.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Avis favorable :

- * GHANDOUR Mounir, 416-418 Rue du Paruthiol à PERON - Construction d'une véranda.
- * COUZINET-HÖIMYR Sabine et M HÖIMYR Nils Joar, 186 Rue du Paruthiol à PERON - Pose d'un Velux.
- * PILLARD Michel, 156 Chemin du Creux de l'Etang à FEIGERES - Modification façades et création de surface de plancher.
- * DIMA SAS représentée par M. NINET Claude, 2154 Route de Lyon à PERON - Pose d'un bungalow.
- * TEYRE Michaël, 408 Chemin du Crêt à LOGRAS - Pose d'une clôture et installation d'un portillon et portail automatique.
- * NILS PAL BERTIL NILSSON Paul, 424 Rue du Paruthiol à PERON - Construction maison individuelle, arrêté de retrait et d'accord le 23 mars.
- * CORDEIRO Jorge et Pedro, Lotissement « extension Pré Millet » Rue du Paruthiol à PERON - Construction de 2 maisons jumelées.
- * MATOS Helder, Chemin de Ruthet à PERON - Construction d'une maison individuelle.
- * GIROD Stéphane, 319 Route de Lyon à LOGRAS - Extension restaurant + annexe accolée à la maison + pergola sur terrasse.

Avis défavorable :

- * TERZULI Laurent, 63 Chemin de la Polaille à PERON - Construction d'un abri de jardin.
- * NADAL Mathieu, 196 Route de Choudans à FEIGERES - Pose d'une clôture brise vue.

ASSOCIATIONS

Assemblée Générale du Verger Tiocan du 18/03/2017.

Réunion du 23/03/2017 pour la préparation de la Foire de Printemps, le forum des associations et l'organisation du 14 Juillet.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 23/03/2017.

Compte-rendu des diverses réunions.

Assemblée Générale du Pôle pour l'Autisme du Pays de Gex du 28/03/2017.

Réunion du 30/03/2017 pour la mise en place du Transport à la Demande.

- M. PELLOUX Jean-Pierre pour un courrier adressé à l'auberge.
- M. PELLOUX Jean-Pierre pour un courrier adressé à M. le Préfet concernant la circulation dans l'impasse Saint-Antoine.

COURRIERS

- MM. CAMPOY pour une demande d'intervention auprès de M. PELLOUX Jean-Pierre.

DIVERS

Journée de nettoyage du 01/04/2017.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez le (la) bienvenu(e).

EN CAS DE DÉPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

AVIS AUX ARTISANS, COMMERCANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.

COLLEGE DE PERON - RENTREE SEPTEMBRE 2017 **INSCRIPTION DES ELEVES DE SIXIEME**

Quelques dates à retenir:

Du 31 mai au 20 juin :

Préinscription administrative par internet à partir du site : <http://peron.colleges.ain.fr>, rubrique Collège / Rentrée 2017

Le 14 juin 2017 :

Résultat de l'affectation : les écoles distribueront au plus tard le 16 juin les résultats d'affectation à chaque famille.

Le collège communiquera l'information aux élèves non-scolarisés dans les écoles de secteur par voie postale.

Le 21 juin 2017 de 11h à 17h :

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE au collège : chaque famille doit être présente pour vérifier les informations saisies, remettre les documents demandés et compléter les documents d'urgence. L'enfant doit être présent pour être pris en photo pour la constitution des trombinoscopes de rentrée.

Inscription à la demi-pension (se munir d'un cheque ou d'espèces).

Le 04 septembre 2017 à 08h45 :

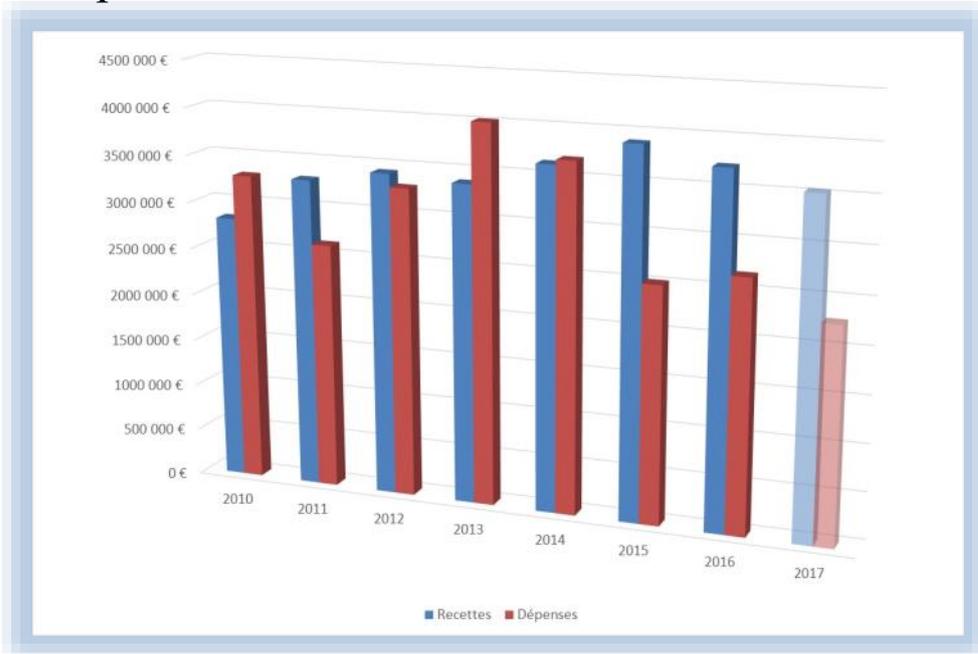
Appel des élèves de sixième par classe et prise en charge durant la journée.

Réunion de présentation des équipes de 9h à 11h pour les parents.

Collège de Péron
445 Route de Péron, 01630 PERON
04 50 59 58 00 / 04 50 59 89 31
Ce.0011388d@ac-lyon.fr
<http://peron.colleges.ain.fr/>

Evolution du budget de la commune depuis 2010

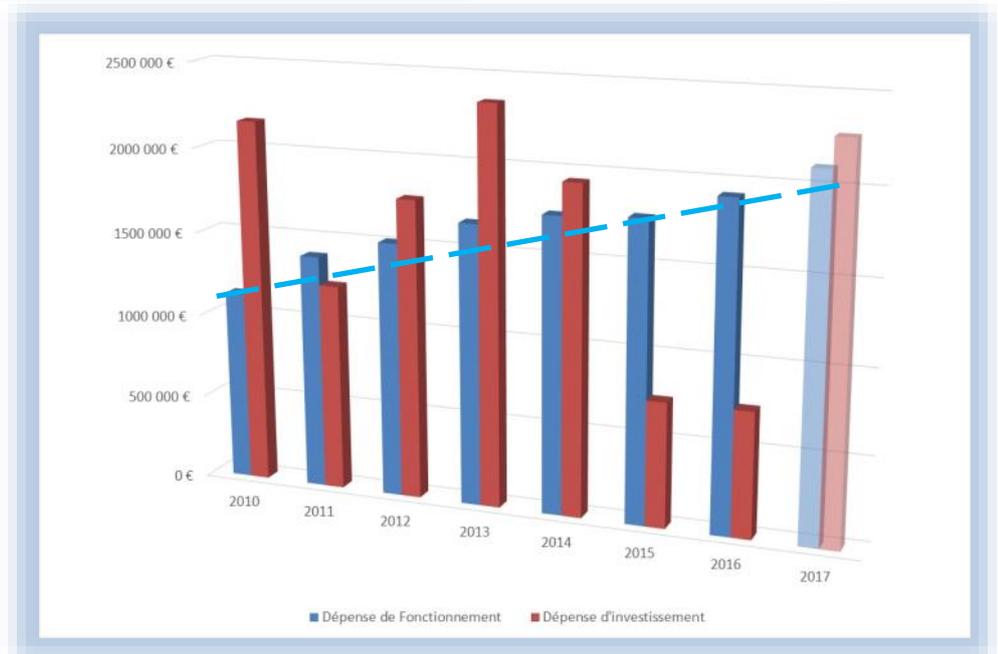
Dépenses et Recettes Totales



Les emprunts n'ont pas été pris en compte dans les recettes pour une meilleure lisibilité du graphique.

Dépenses

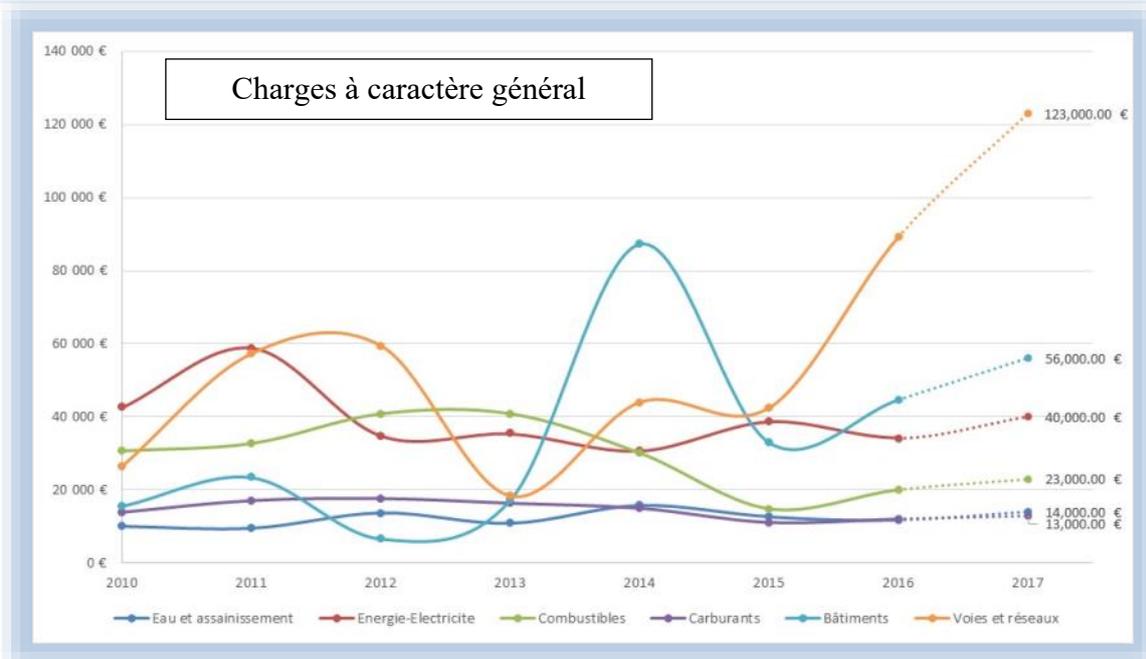
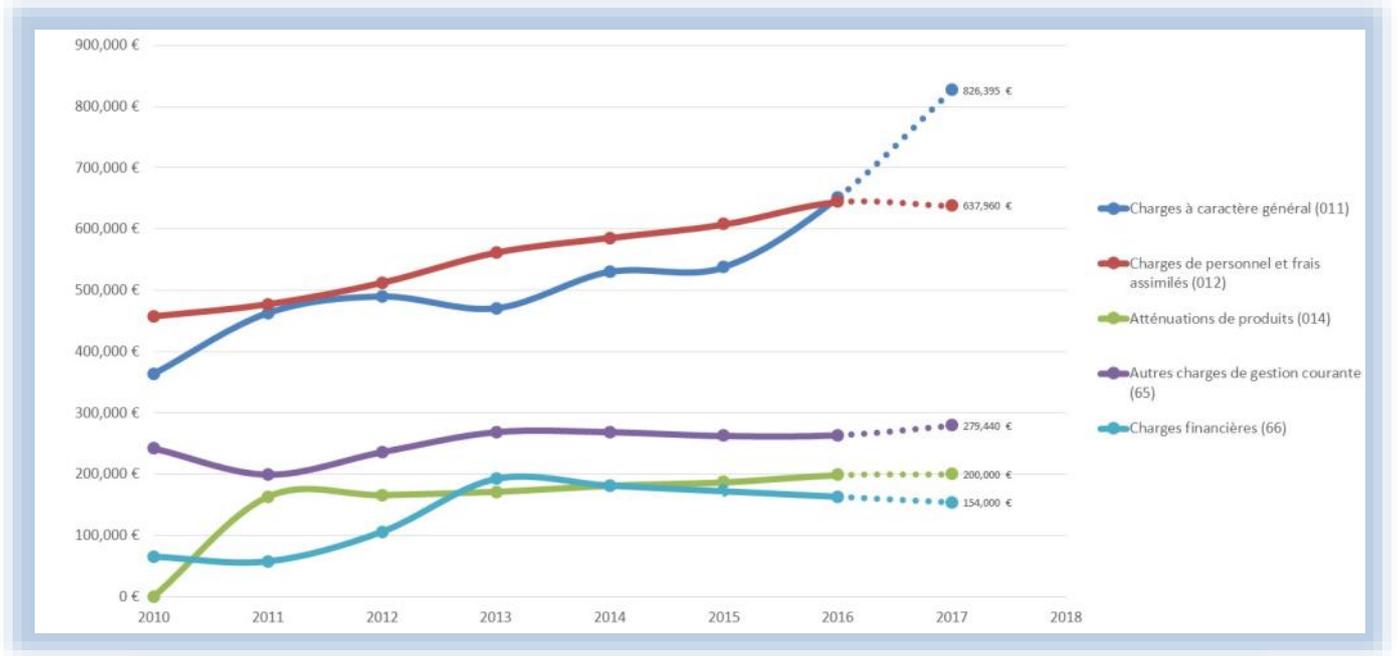
Augmentation des Dépenses de Fonctionnement Moyenne Annuelle de 10 %.



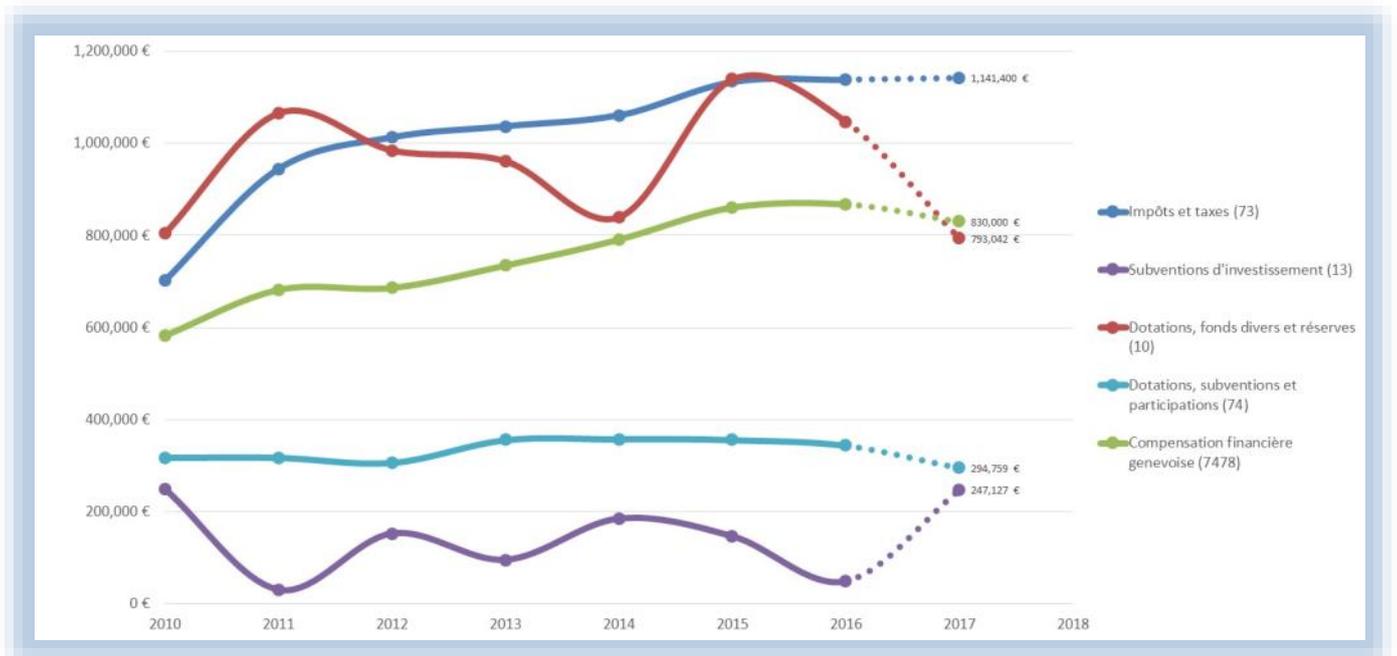
Investissement

- 2010 Extension Ecole, Chemin du Molard, Sécurisation
- 2011 Aménagement Cœur Village, Extension Ecole, Construction Maison des Associations, Toiture Poutouille
- 2012 Construction Maison des Associations, Aménagement Cœur Village, Agorespace Ecole, Desserte Collège
- 2013 Construction Maison des Associations, Aménagement Traversée Feigères
- 2014 Construction Maison des Associations, Aménagement Traversée Feigères, Remembrement
- 2015 Réhabilitation Ancienne Ecole, Aménagement Traversée Feigères, Aménagement Chemin de Brandou
- 2016 Réhabilitation Ancienne Ecole, Aménagement Chemin Pierre Niton/Ravières, Aménagement Cimetière
- 2017 Aménagement Cimetière, Extension Ecole, Aménagement Chemin de Brandou/Branlant, Construction dépôt de sel

Dépenses de Fonctionnement



Recettes



Incinération des végétaux

Fiche n°4 • Mai 2017

Écobuage, brûlage dirigé, incinération des végétaux: des pratiques à proscrire !

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux de coupes et d'entretien de la végétation par des particuliers ou les collectivités reprennent. L'incinération de la végétation (coupée ou sur pied) est une pratique largement répandue... pourtant encadrée par la réglementation et qui n'est pas sans effets sur l'environnement et la santé.

Quelques éléments de sémantique :

- L'**écobuage** (ou brûlis) consistait autrefois à défricher les végétaux (herbes, branchages, mousses, feuilles...) et une partie de l'humus des sols à l'aide de l'écobue, un outil proche de la houe. Ils étaient ensuite rassemblés en tas et incinérés. Epandues, les cendres rendaient les sols plus fertiles. Pratique aujourd'hui disparue du fait du fort besoin en main d'œuvre, l'écobuage a été remplacé par le **brûlage dirigé** qui consiste à incinérer les végétaux en tas ou sur pied.
- L'**incinération des rémanents** consiste à mettre le feu aux tas de branches mis de côté lors des travaux de tailles et d'entretien de haies, de coupes d'arbres, de débroussaillage...

A titre d'exemple, sur le Jura (Arrêté Préfectoral du Jura N°2017-04-2018-001) la réglementation prévoit :

- > D'une manière générale et sauf exceptions prévues par l'arrêté, l'utilisation du feu (brûlage dirigé, incinération des rémanents, écobuage...) est interdite dans le Jura toute l'année.
- > Des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées entre le 1^{er} octobre et le 14 février (hors milieux sensibles, comme les tourbières, les zones humides et les pelouses sèches) :
 - aux exploitants agricoles concernant l'incinération des végétaux sur pieds (sous différentes réserves);
 - aux propriétaires des biens et occupants dans le cas d'une obligation réglementaire.

Partout sur le territoire, **le code forestier interdit les feux** dans, ou à moins de 200 mètres, des terrains boisés, forêts, garrigues ou landes (sauf fait des propriétaires, de leurs ayant droit ou encore des collectivités pour prévenir les incendies avec, dans ce cas, un encadrement strict de l'Etat et de l'ONF).

L'entretien par le feu impacte la biodiversité et les sols

Autrefois entretenus par les activités pastorales, les talus pentus et autres zones semi-ouvertes difficiles d'accès sont par endroits entretenus par le feu (lutte contre « la broussaille »). Mais cette pratique détériore et fragilise les sols. Elle favorise l'érosion, surtout lorsque la pente est importante. Et elle ne fait que retarder la pousse irrémédiable des ligneux.

Les impacts sur la biodiversité sont très importants ; le feu détruit flore, insectes (papillons, libellules, criquets...) et reptiles, parfois même certains oiseaux qui nichent au sol ou dans les broussailles. Et ses effets sont d'autant plus importants que la difficile maîtrise des flammes amène régulièrement à leur propagation sur des surfaces importantes, générant parfois de véritables incendies.



Incendie en tourbière - 2014 - © M. Vallet



La répétition aggrave les impacts environnementaux, en particulier sur des milieux fragiles comme les zones humides.

L'usage répété du feu dans le temps et l'espace contribue durablement à détériorer les sols, appauvrissant sa fertilité en détruisant la matière organique.

Dans certains espaces fragiles (tourbières, pelouses sèches...), l'entretien de la végétation par le feu génère des apports de minéraux naturellement peu présents dans ces milieux ; leur faune et leur flore très spécifiques disparaissent au profit d'une biodiversité plus banale.



*Paysage calciné après l'incendie d'une zone humide
2017 - © Parc du Haut-Jura*

Les conséquences sur la qualité de l'air

Brûler les déchets verts ou les végétaux sur pied engendre également des troubles pour le voisinage (odeur, fumées), augmente la pollution atmosphérique et la qualité de l'air que l'on respire.

A titre d'exemple, 50 kg de déchets verts brûlés correspondent en termes d'émissions de particules fines à :

- 3 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière fioul performante
- 6 000 km en voiture diesel (300 aller-retours vers une déchetterie située à 10 km)
- 18 400 km en voiture essence (>900 aller-retours vers la même déchetterie).

Une « fausse bonne idée » serait donc de penser que de brûler les résidus de tonte, feuilles mortes et branchages est moins polluant que de se rendre en déchetterie.



*Fumées et panaches liés au brûlage de rémanents
sur pelouses sèches - 2017 - © Parc du Haut-Jura*

Accentué par les reliefs, le climat et les vents dominants, les fumées peuvent stagner et provoquer un « brouillard » gênant pour tout un quartier, voire un village ou une ville, augmentant simultanément les risques de maladies cardio-respiratoires, surtout pour les personnes fragiles.

Des solutions simples existent pourtant, économiques, écologiques et accessibles à tous !

L'entretien des talus n'a pas d'autre objectif, dans nos territoires, que de maintenir une végétation rase, de « faire propre », au détriment d'une végétation spontanée et diversifiée. Si l'entretien du bord des routes est nécessaire pour des raisons de sécurité, les moyens mécaniques sont plus efficaces et moins nocifs, dès lors qu'ils sont réalisés dans des conditions adéquates, en période hivernale.

Parmi les gestes simples à mettre en œuvre, **le stockage des produits de coupe** est une solution intéressante pour les particuliers qui en ont la place. Mis en tas au fond du jardin, les rémanents se décomposent rapidement et constituent des milieux très attractifs pour les insectes, les micromammifères, les oiseaux. Ils offrent la possibilité d'observer la biodiversité sur le « pas de sa porte » et de récupérer un terreau fertile d'une année sur l'autre.

Les rémanents peuvent être broyés. Frais et épandus au sol, ils constituent en engrais à long terme pour les sols. Utilisés secs, ils deviennent un paillis protecteur pour les haies, arbustes et cultures au potager.

Les déchetteries collectent les déchets verts. Après une phase de compostage, ils sont souvent gracieusement mis à disposition des habitants.



Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter:

- La Direction Départementale des Territoires du Jura
- Votre commune de résidence

Parc du Haut-Jura – Mai 2017

Contact Parc Julien Barlet
j.barlet@parc-haut-jura.fr



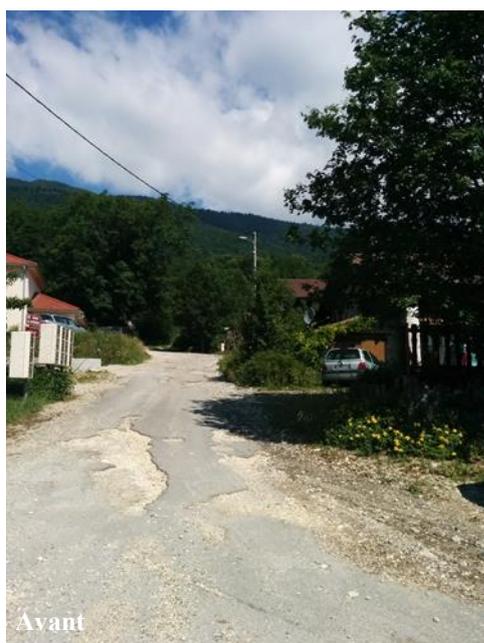
DU CÔTÉ DE LA VOIRIE.....

La réception des travaux de requalification du chemin de la Pierre à Niton et du chemin des Ravières à Feigères s'est déroulée le 26/04/2017 en présence de l'entreprise Eurovia, du Maître d'œuvre URBALAB et de la municipalité.

Chemin de la Pierre à Niton :



Chemin des Ravières :



RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux nombreuses factures impayées le restaurant scolaire passe en régie de recettes à partir de la rentrée scolaire 2017. Les repas seront payés à l'achat des tickets journaliers et à chaque début de mois pour les inscriptions permanentes.

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

PRINTEMPS DU SPORT SAMEDI 8 AVRIL

En partenariat avec le sou des écoles de Péron et Intermarché, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs a organisé une journée de rencontre sportive multi activités sous forme d'un tournoi par équipe.

Ainsi, 42 jeunes de 8 à 13 ans, dans 10 équipes, ont pu pratiquer pas moins de 9 activités différentes dans le verger et sur le City-Stade.

Les jeunes ont pu découvrir de nouvelles activités comme le Bumball, le Discgolf ou encore le Flagrugby.

Nous remercions les parents bénévoles qui ont encadré avec un énorme succès certaines activités, le sou des écoles qui a permis de proposer un espace convivial avec une buvette et une restauration pour les jeunes et les familles tout au long de la journée et Intermarché pour le financement des repas, des boissons et du goûter.

Cette belle fête du sport, qui était une première pour l'accueil de loisirs, a été une réussite. Les animateurs soulignent l'esprit d'entraide et de respect qu'il y a eu tout au long de la journée.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain printemps pour la saison 2.

L'équipe d'animation, Les 3A

Plus d'informations sur le blog : www.peronloisirs.over-blog.com



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Le 22 avril, le Comité des Œuvres Sociales de Péron a organisé une soirée dansante « années 80 ». Le nombre d'entrées était inférieur à nos espérances, mais l'ambiance était très conviviale.

J'adresse un grand merci à l'équipe pour son investissement et j'ajoute un gros clin d'œil au DJ, à notre fidèle correspondant de presse local et à la jeunesse qui nous a permis de finir la soirée en beauté : on n'oubliera pas les Lacs du Connemara 😊

Merci à tous

POCHET Sylvie



Dimanche 18 juin 2017

Festival des Musiques du Pays de Gex

Collonges Fort l'Ecluse

Organisé par l'Ensemble de Cuivre Chancy-Collonges

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Déplacé au vendredi 3 mars à la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Gonville, notre loto a réuni un public aussi nombreux qu'attentif. Il fut l'artisan du succès de cette manifestation majeure pour les finances de la société. Qu'il en soit vivement remercié.



Divonne les Bains

C'est un bel après-midi de mars. Nous répondions présents à l'invitation du Sou des Ecoles de Divonne les Bains, organisatrice du carnaval. Le thème choisi : les Pirates. Voyez le soin que notre formation mit ce jour-là à jouer le jeu pour un défilé aussi musical que coloré, une initiative fortement appréciée des divonnais.

Le 1^{er} avril, jour de poisson farceur, se paraît d'une météo toute en notes. Le magnifique spectacle offert par les orchestres et chorale des élèves de l'École de Musique Intercommunale du Pays de Gex enchantait parents, grands-parents, amis... réunis en une foule dense dans la nouvelle salle des fêtes de Challex. Un grand moment d'émotion distillé par les élèves, du plus petit au plus grand, préparé avec soin et passion par les professeurs et la coordinatrice de l'école, Virginie COLLET, maître d'œuvre en la matière.

La journée se poursuivait salle Champ Fontaine à Péron Les deux orchestres de la Bonne Humeur proposaient leur programme de printemps. Une troisième mi-temps festive clôturait la rencontre avec un public qui, s'il n'était pas en nombre, n'en était pas moins de qualité et fort sympathique.

A l'heure de l'écriture de ces lignes, nous sommes en mai et les rendez-vous se bousculent. Le 13 du mois, les 17 « grands élèves » de l'école, accompagnés au piano par Thomas BINGHAM, jouent à tour de rôle leur partition longtemps travaillée. Du saxophone à la trompette, en passant par la flûte, la clarinette, le cor et le hautbois, l'élève montre ainsi l'étendue de la technique acquise, réservant sa touche personnelle à l'interprétation. Pour l'atelier préparatoire de Virginie COLLET, c'est l'occasion de jouer « Compo-Impro », créé par les élèves eux-mêmes, tandis que l'atelier élémentaire d'Emmanuelle CASAGRANDE s'assurera un joli succès avec son arrangement de « Watermelon man ».



Et les têtes bouillonnent à l'approche des examens. Pour les instrumentistes de la fin du cycle 2, c'est déjà du passé. Sachez qu'à ce niveau, on tape déjà « dans le dur », et l'examen se déroule devant un jury sans concession. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'applaudir chaleureusement les brillants résultats de : **Liliane McCALLIN** (clarinette-mention Bien), **Christine DONNET** (flûte-mention Très Bien), **Paul McNALLY** (saxophone-mention Bien), **Juraj ROSINSKY** (saxophone-mention Très Bien [avec félicitations du jury](#)), **Johann VELAY** (saxophone-mention Très Bien avec félicitations du jury), **Gemma GILLIES** (saxophone-mention Très Bien avec félicitations du jury). Un grand merci à ces jeunes talents : ils font honneur à notre société et à leurs professeurs, ces professeurs qui, grâce à leurs compétences et le sérieux de leur engagement, les propulsent au plus haut niveau.

La BH ne chôme pas. Après les cérémonies du 8 mai honorées par plus de quarante instrumentistes, apéro musical sous le soleil à la Fête de Printemps à Péron. Les vendredis sont consacrés à la vente des photos dans les deux communes, les concerts de quartier clôturant les soirées étant annulés ou reportés pour cause de douche céleste. Vont suivre la fête de l'Oiseau de Saint Genis Pouilly (3 juin), le Festival des Musiques du Pays de Gex chez nos amis de Collonges Fort l'Ecluse, le 18 juin, la vogue de Saint Jean le 25 juin, la cérémonie du 13 juillet toujours à Saint Jean, la saison se terminant à Pregny-Chambézy, le 1^{er} août.

Maxime COLLET



Le Verger Tiocan participe à la manifestation nationale et il est ouvert au public le **dimanche 4 juin, de 14h-18h**

Le Partage au Jardin

Un verger associatif, comme le nôtre, est par essence un lieu de partage.

Tout au long de l'année, c'est un lieu de rencontre convivial (du moins, on l'espère) où chacun peut trouver sa place.

Partage des tâches ou aides ponctuelles, selon sa disponibilité.

Partage des rires, du jus de pommes (au pluriel chez nous), recettes pour la confection des confitures et de pâtisseries, etc.

Partage des savoirs : la taille des arbres fruitiers, la greffe, la pollinisation, l'identification des variétés anciennes...

Et tout le monde se retrouve pour la Fête de la Pomme qui nous permet de partager (contre monnaie sonnante et trébuchante) la récolte de l'année avec nos membres et nos amis.

C'est ce que vous recherchez ? Nous vous invitons à venir partager un moment avec nous.



Verger Tiocan
Chemin du Verger Tiocan
Greny – 01630 Péron

NOS AINÉS À L'HONNEUR LORS DU REPAS ANNUEL DU 25 FÉVRIER



Les médaillés des 70 ans

FIN DE SAISON POUR LE FOOT SUD GESSIEN MONTÉE EN EXCELLENCE POUR LES U15

La saison arrive à son terme pour notre club.

Encore des bons résultats pour nos équipes qui ont su briller sur les terrains de la région.

Nos U11, la génération exceptionnelle, une saison en poule départementale, demandée pour effectuer des matchs avec les plus grands club, finaliste du tournoi de Bourg en Bresse. Rien d'autre à dire que Bravo !!!!!

A noter les résultats des 2 féminines U11 sélectionnées en équipe du district U13.

Les U15, invaincu pendant 22 matchs accèdent au plus haut niveau parmi les 8 meilleurs équipes du département. Assiduité, présence aux entraînements, un vrai groupe de copains.

La pause sera courte car les 1^{er} entraînements reprendront début aout.

Pour tout renseignements sur le club, contactez Laurent Perouchet : lperouchet@orange.fr



LES ACTIONS DU SOU DES ECOLES



Les bénévoles du Sou des écoles sont plus actifs que jamais pour récolter les fonds nécessaires au financement des activités des enfants.



Le **loto du dimanche 19 mars** a connu cette année encore un grand succès !

Cela n'aurait pas été possible sans l'équipe motivée qui a pris le temps de réunir de nombreux lots formidables, et nous les remercions chaleureusement.

Suivait alors la traditionnelle **Chasse aux Œufs de Pâques** pour toutes les classes de maternelles. Les primaires n'étaient pas en reste avec une distribution de chocolats en classe.

Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à réunir les gourmandises offertes par le Sou 😊



Contre toute attente, le soleil était présent pour la **Foire du Printemps** permettant aux bénévoles du Sou des écoles de connaître un beau succès lors de la **Foire aux Plantons**.

Fleurs, plantes, fruits et légumes : tout était réuni pour combler les jardiniers en herbe ou expérimentés !



Enfin, les **ventes de quiches** continuent chaque premier mercredi du mois avec de délicieux plats maisons préparés par les familles de l'école. Merci à tous les parents ! Notez d'ores et déjà les dernières dates de ventes : 07 juin et 05 juillet 2017

L'année scolaire sera clôturée par la traditionnelle **Kermesse** le **samedi 24 juin** : son spectacle proposé par les enseignants et les enfants, le repas canadien des familles et les jeux qui dureront tout l'après-midi.

Une nouvelle fois, le Bureau du Sou des écoles remercie sincèrement tous les bénévoles (parents ou non !) qui participent au succès de ces manifestations et vous invite à nous rejoindre pour partager de bons moments en récoltant des fonds pour l'école de notre commune 😊

Rien de plus simple, suivez notre page **Facebook**, notre blog www.souperon.wordpress.com ou envoyez-nous un petit mot à l'adresse mail suivante : sou.peron@gmail.com

CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Un passage à gibier à Péron

C'est en 1995 qu'a été entamée la construction de la 2 x 2 voies entre Collonges et St Genis Pouilly. Cette voie de désenclavement du Sud Gessien remplit bien son rôle et participe au développement économique du Pays de Gex.

Sur certains tronçons, elle est empruntée par 20 000 véhicules jours, mais revers de la médaille la grande faune ne passe plus ou alors provoque des collisions animales.

Il s'est avéré au fil du temps, que les passages prévus en sous terrain (buses) ne correspondaient aux attentes.

Seuls les petits animaux : renards, blaireaux et autres empruntaient ces passages et encore...

Dans ce secteur d'urbanisation croissante, la 2 x 2 voies a coupé le corridor biologique des animaux et les craintes que j'avais émises auprès des autorités à cette époque se sont avérées fondées, puisque sur les deux dernières années ce ne sont pas moins de 24 collisions avec des chevreuils, 31 sangliers et 7 cerfs qui ont été recensées, avec jusqu'à présent des dommages qui se limitent à la mortalité des animaux et tôles froissées.

Les pouvoirs publics ont créé en 2013 un groupe de travail sous l'égide du Département, de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain et les sociétés de chasse locales afin de recenser le nombre de collisions animales et détecter la zone la plus accidentogène et ce afin de structurer le projet subventionné par l'Europe.

Les glissières en béton : un piège !

La réalisation du passage à faune supérieur de Péron est l'un des quatre aspects du projet porté par le Département.

Ce dernier prévoit en outre l'amélioration de la trame verte, la modification ou remplacement des glissières en béton à Farges et St Jean-de-Gonville ces obstacles étant de véritables pièges pour les animaux engagés sur la route.

Pour être fonctionnel, un passage à grande faune doit être réservé exclusivement aux animaux, sans dérangement par les vélos, tracteurs, quads ou motos.

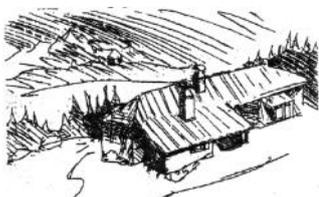
Il doit être réalisé avec des aménagements végétalisés qui les rassurent et suffisamment larges pour qu'ils n'aient pas le sentiment d'entrer dans un piège. Les travaux devraient débuter en juillet 2017 et la fin de chantier est prévue en mai 2018.

La société de chasse St Hubert du Gralet de Péron sera associée au Département et à la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain dans le cadre d'une convention tripartite qui sera signée à l'issue des travaux.

C'est notre façon de démontrer que si nous sommes chasseurs, nous nous intéressons également à l'environnement de manière générale.



Bernard Ferrollet
St Hubert du Gralet



Chalet du Gralet 1450 m d'altitude
01630 Péron

AG3, l'Association de Gestion du Gîte du Gralet

<http://www.gralet.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

C'était le jour des bilans de l'exercice 2016 en ce 29 mars 2017. L'association tenait son assemblée générale annuelle, les incontournables compte-rendu détaillés étant présentés aux membres présents.



Les finances, méticuleusement gérées par notre trésorier Claude BILLET, sont en bonne santé. Rappelons que les recettes sont alimentées principalement par les nuitées payées par les utilisateurs du refuge. Améliorer l'accueil, tel est le souci de tous, tout en gardant une certaine rusticité des lieux, très prisée par les centaines de randonneurs qui y séjournent. Par exemple, le remplacement des matelas vieillissants sera prochainement effectué, et la facture réglée par nos soins. En

effet, en 2016, ce sont plus de 900 nuitées qui ont été enregistrées sur nos tablettes, sans compter les personnes séjournant sans réservation qui ne peuvent être prises en compte : on peut les estimer à un effectif équivalent. Qu'il vienne de France, de Belgique, d'Angleterre, des Pays Bas ou d'Afrique du Sud, quel que soit la saison, le randonneur écrit quelques mots dans le livre d'or, sentinelle du Gralet. Nous avons plaisir à lire son témoignage, trace du plaisir qu'il a eu à passer dans les murs du refuge.

Comme tous les ans, l'entretien bisannuel des lieux est parfaitement assuré par les sociétaires. Depuis l'été 2016, l'importante réserve de bois empilée au goya des Feux attend patiemment son rapatriement au chalet. Deux belles journées de tronçonnage ont été nécessaires pour empiler les trente stères avec le concours d'Alain ZIRONOLLI (ONF), de Ludovic DAVID (mairie), et l'aide précieuse d'éléments extérieurs à l'association venus prêter aimablement leur concours et leur expérience du bûcheronnage. Il en est souvent ainsi ; nous voyons régulièrement des personnes donner spontanément le coup de main quelques soient les tâches à accomplir. C'est le cas de Rémi et Jean Marc COLLET, Bastien FERNOUX, la jeune Camille CIMAROSTI qui accompagne son papa Gérard, ou Raymond PIGNARD pour ne citer qu'eux.

L'assemblée générale permettait aussi de faire le point des effectifs. Deux piliers de l'association s'éloignent pour une nouvelle vie à Toulouse : Pierre-Maurice LAURENT, le président fondateur d'AG3 et Elisabeth, son épouse, longtemps élue au poste de secrétaire. Les forts liens qui nous lient font qu'ils restent en contact étroit avec nous. Maintenant, le bureau est présidé par votre serviteur, la trésorerie assurée par Claude BILLET, Brigitte CARETTI oeuvrant au sein du secrétariat. De nouveaux membres nous ont rejoint : Daniel LUSCHER de Genève, Jean Pierre SZWED de Challex et Raymond PIGNARD de Péron. Bienvenue à eux.

Toute information sur le refuge du Gralet est disponible en cliquant sur

<http://www.gralet.asso.cc-pays-de-gex.fr/> . Notre sympathiques secrétaires de mairie sont toujours prêtes à prendre en compte votre demande de réservation pour les nuitées, sachant que celles-ci sont gratuites pour les habitants de notre commune.

Maxime COLLET

BIBLIOTHÈQUE

Saviez-vous qu'il y eut une entreprise gessienne de fabrication du fer de 1350 à 1400 ?

En partant d'un écrit de 1400, Alain Mélo conta cette aventure lors d'une soirée organisée par la bibliothèque le 21 février. En voici un bref résumé :

Entre 1350 et 1400, il y eut trois lieux de production de fer, soit trois « martinets » : l'un à Divonne, deux autres à Mijoux qui formaient une seule entreprise de trois associés.

Dans un haut fourneau, à partir du minerai de fer qui est très répandu, on chauffe à environ 1200° pour obtenir de la fonte que l'on affine et travaille grâce à la force de l'eau du torrent.

On trouve du minerai dans les failles d'un sol karstique et des petites boules dans les champs. Proche de chez nous, Saint Jean-de-Gonville produit du fer. Le bois alimentait les hauts fourneaux.

Une entreprise sidérurgique devait avoir une autorisation du seigneur pour :

- Utiliser la force hydraulique
- Creuser le sous-sol pour le minerai
- Couper du bois
- Utiliser des chemins pour vendre le fer soit aux forgerons de village pour l'utilisation de la vie courante, soit de plus importantes transformations pour les gonds, ferrures, chaînes.

Les entrepreneurs étaient des techniciens étrangers au Pays de Gex. Ils travaillaient en indépendants.

Cet écrit de janvier 1400 est une supplique adressée au seigneur par des sidérurgistes emprisonnés au château de Gex pour dette fiscale. Ils justifiaient une faillite suite aux inondations du cours d'eau.

On utilisait le fer dans la vie courante. Même si les maisons modestes se construisaient en bois et chaume, les outils tranchants, les fers des chevaux, le cerclage de roues, les pointes de flèches et autres outils guerriers étaient en fer.

Autre utilisation, les clous pour fixer les tavaillons des toitures seigneuriales.

Suite à de nombreuses recherches, il semble qu'à cette époque le fer était entièrement recyclé.

L'exploitation sidérurgique gessienne disparut en 1400, les régions d'Aoste et de Cologne étant plus compétitives.

La bibliothèque remercie chaleureusement Alain Mélo pour sa fidélité et ses dons de conteurs qui nous font découvrir notre région avec un œil nouveau.

Si vous n'avez pu venir, les livres d'Alain Mélo sont disponibles à la bibliothèque. Et pour ne pas rater la suite de l'Histoire, rendez-vous un mardi soir de février 2018...

Comme le promettent les belles journées de ce mois de mai, l'été sera chaud, et précaution de rigueur s'impose, la canicule incite au repos. Peur de trouver le temps long ? Munissez-vous d'un bon livre et sans bouger de votre fauteuil, laissez-vous entraîner dans une aventure mystérieuse, cocasse ou romantique, dans des pays lointains ou des régions françaises, à la suite de personnages plus attachants les uns que les autres.

Nos horaires d'ouverture :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 15h à 18h30.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été et attend de vous retrouver bronzés et reposés pour son **loto de rentrée le vendredi 1^{er} septembre** à la salle Champ-Fontaine.

TRIBUNE LIBRE

ENTRAIDE

Monsieur, si vous n'avez pas mal au dos, si vous pouvez consacrer 2 heures ou plus par semaine à du bénévolat, vous serez le bienvenu auprès de l'équipe d'entraide du Pays de Gex. Il s'agit de porter des meubles donnés aux personnes qui en ont besoin.

Merci de contacter Mme Hayotte au 0450420113 de préférence après 20 heures.

Mme MOUTTON Françoise

UNE ALTERNATIVE

Une alternative à un séjour en maison de retraite : un accueil dans une famille de quelques jours à plus longtemps. C'est ce que propose près de Montrevel Madame GAULARD, Le Bourg 206 route de Beaupont, 01560 Lescheroux, téléphone 04 69 19 26 89.

Mme MOUTTON Françoise



**Familles
rurales**
Vivre mieux !

Centre de loisirs La Fontaine Enchantée de Péron

ETE 2017



2 MINI-CAMPS *

Seyssel

- CM2 à 5ème les 24,25 et 26/07

- CE1 à CM2 les 26,27 et 28/07

16 places chacun

3 journées enfant + 30 euros

STAGE DANSE Modern Jazz :

CE1 à 5ème du 31/07 au 04/08

10 places

Gratuit, être inscrit sur toutes les matinées
(et sur la journée complète du 3/08)

1 NUIT SOUS TENTE *

Verger

GS et CP les 1er et 2/08

10 places

2 journées enfant + 10 euros

Ouvertures :
10/07 au 4/08
28/08 au 1/09



Représentation du stage
danse et du centre le
Jeudi 3 Août à 17h15

Des Sorties

- Plateau du retord
 - Jeux au lac de Divonne
 - Baignade et Jeux à Seyssel
- Être inscrit sur la journée

1 Séjour Randonnée *

Haute Savoie

*CM1 à 5ème les 8,9,10 et 11/08

15 places

4 journées enfant + 50 euros

(Stage sportif selon météo)

Veillée

Mardi 18/07

20 places

18h-20h30

Gratuite

Et de nombreuses activités...

(Rencontre sportive intercentre,
grands jeux, rallye fontaine...)

Planning disponible fin juin



* L'équipe pourra répondre à vos questions au début
de la réunion du jeudi 11 mai à 18h30 (bungalow)

Conditions d'Inscription :

- Fiche Sanitaire et Dossier Enfant à jour 2016/2017
 - Remplir la fiche d'inscription (pas d'annulation possible)
 - Être adhérent à l'association en 2016/2017 (25 euros)
 - Réservation avec un acompte de 50 euros/enfant/semaine
(Fournir le règlement du mini camp et du séjour)
- Tarifs journée enfant et documents disponibles sur le blog

INSCRIPTIONS
SAMEDI 10 JUIN
9h00-17h00
Bungalows

Contact: 04 50 48 31 52
centre.loisirs.peron@wanadoo.fr
Blog: peronloisirs.over-blog.com

L'accueil se fait de 7h30 à 9h et le départ de 17h à 18h.
Pour la pause déjeuner, les arrivées et départs se font de 11h45 à 12h et de 13h30 à 14h.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

MEDECINS A PROXIMITE

Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
CABINET DE MEDECINS, COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39
Le vendredi	de 16h30 à 18h00 de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza à emporter	04 50 59 40 71

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

JUIN 2017			
Mercredi 7	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 10	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FORUM	MdA
Dimanche 11	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Dimanche 11	MAIRIE	ELECTIONS LEGISLATIVES	MdA
Mercredi 14	CENTRE SOCIOCULTUREL	FESTIVAL Tôt au t'Arts	Verger salle CF
Dimanche 18	MAIRIE	ELECTIONS LEGISLATIVES	MdA
Mercredi 21	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Samedi 24	VERGER TIOCAN	COURS DE TAILLE	Verger Tiocan
Samedi 24	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
Samedi 24	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CLUB	Centre Equestre
Vendredi 30	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
JUILLET 2017			
Samedi 1	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Dimanche 2	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Vendredi 14	MAIRIE	FEUX D'ARTIFICES	Stade
AOÛT 2017			
Samedi 26	VERGER TIOCAN	COURS DE TAILLE	Verger Tiocan
SEPTEMBRE 2017			
Vendredi 1	BIBLIOTHEQUE + C.O.S.	LOTO	CF
Samedi 2	FOOT SUD GESSIEN	TOURNOI DES JEUNES	Stade
Dimanche 3	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	Gralet
Samedi 9	AMICALE DE GRENY	MARCHE FESTIVE	GRENY
Mercredi 13	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 17	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CHEVAL	Centre Equestre
Samedi 23	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF
Samedi 23	PETANQUE	BUT D'HONNEUR	Stade
Dimanche 24	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF
Mercredi 27	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	3 juillet	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	3 juillet	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	3 août	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	3 août	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	1 Septembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 84 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Août 2017.

La Rédaction

Comité des Fêtes DE PÉRON



La fête du printemps s'épanouit d'année en année, avec des associations bien présentes et une affluence toujours plus importante. Le beau temps était de la partie, il a fait le bonheur des nombreux exposants mais aussi des novices venus s'initier à l'héliportage, merci à tous !

Cette année le comité des fêtes n'organisera pas de fête de la musique afin de laisser la place au festival des musiques du pays de Gex ainsi qu'à la vogue de St Jean.

Mais nous vous donnons déjà rendez-vous le

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017

POUR LA

MONTEE DU GRALET

Renseignements au 06 15 63 59 69 ou christinefol65@gmail.com

Bonnes Vacances à tous !

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK  Comité des Fêtes de Péron



Fête du printemps 14 mai 2017 (vue hélicoptère)

CINEMA

Trêve estivale en juillet et août

Rentrée le 13 septembre

LOCATION DE MATERIEL

Le but de notre association est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

N'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante :

locmat.cdfp@gmail.com ou par téléphone au 06.51.81.86.52

WANTED

Vous souhaitez participer à la vie associative de la commune ?
Rejoignez-nous !

Festival des Arts de la Rue

16^{ème} ÉDITION

TÔT OU T'ARTS

DU 7 AU 17 JUIN

**Gex
& Pays
de Gex**

Renseignements : 04 50 28 34 17
www.totoutarts.net

MER. 7 Léaz- Fort L'Ecluse

JEU. 8 / VEN. 9 Gex

LUN. 12 Gex / Chézery-Forens

MAR. 13 Ferney-Voltaire, Gex, Ornex

MER. 14 Divonne-Les-Bains / Péron

JEU. 15 Gex, St. Genis-Pouilly, Versonnex

VEN. 16 / SAM. 17 Gex

Licence entrepreneur de spectacles 2-1085929 / 3-31085930 / Ne pas jeter sur la voie publique.



CONCOURS COURSES : Gex - Péron - 04 50 28 34 17 - www.totoutarts.net